

eSMUR – Projet pilote

Avec la collaboration du CSU de Sion et du SMUR de Sion, l'OCVS démarre début juillet un projet pilote « eSMUR ». Dans le cadre de ce pilote, seules les interventions effectuées par le CSU de Sion sont concernées.

Une intervention eSMUR est la réception par le médecin SMUR d'une demande de médicalisation distante formulée par la Centrale 144. Ce dernier va prendre connaissance d'une part des informations délivrées par les ambulanciers, d'autre part de l'ensemble des paramètres de monitoring du patient télétransmis.

Sur la base de ces éléments, le médecin oriente la prise en charge thérapeutique, ainsi que la destination du patient tout en guidant l'ambulancier dans la prise en charge aussi longtemps que nécessaire.

Le médecin peut décider que sa présence physique est préférable. Il peut dès lors décider de se rendre sur site.

Le projet pilote n'induit aucune réduction des interventions médicales.

Le projet consiste uniquement à réaliser des engagements distants des médecins en lieu et place d'engagements physiques. Seules les interventions dans la zone des 20 minutes du SMUR peuvent être effectués en eSMUR.

À tout moment, l'ambulancier ou le médecin peut décider d'un engagement en second échelon.

Toutes les interventions pour lesquelles un geste technique médical pourrait être nécessaire, restent systématiquement des interventions SMUR avec engagement physique des médecins en premier échelon. Il s'agit essentiellement des interventions de nature traumatique.

L'OCVS participe depuis plus de 2 ans à un groupe de travail intercantonal relatif à ce sujet. Le modèle référentiel a été basé sur ce qui est pratiqué en Allemagne à Aachen depuis près de 5 ans.